



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les élèves de la Commission scolaire des Phares rehaussent leur taux de réussite dans les matières sujettes aux épreuves ministérielles de 2016

Rimouski, le 25 octobre 2016 – Les élèves de quatrième et de cinquième secondaire de la Commission scolaire des Phares rehaussent leur taux de réussite dans les matières sujettes aux épreuves ministérielles de juin 2016. Dans six matières sur sept, les élèves de la Commission scolaire ont inscrit une hausse de leur taux de réussite allant de 1,3 % à 10,5 % par rapport à 2015.

Les statistiques de la Commission scolaire tiennent compte des notes obtenues aux épreuves ministérielles et des notes attribuées par le personnel enseignant de la Commission scolaire durant l'année. Ces statistiques couvrent sept matières : cinq matières de quatrième secondaire (Mathématique culture, société et technique, Mathématique Technico-sciences, Mathématique Sciences naturelles, Histoire et Science et technologie) et deux matières de cinquième secondaire (Français écriture et Anglais écriture – programme de base).

Rappelons que la compilation la plus récente des résultats des élèves québécois par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) remonte à 2014 pour les cours de mathématique et à 2015 pour le français et l'anglais de cinquième secondaire, de même que pour les cours de Science et technologie et d'Histoire de quatrième secondaire. Pour ces deux années, dans tous les cas sauf deux, les taux de réussite des élèves de la Commission scolaire des Phares étaient équivalents ou supérieurs à ceux de l'ensemble des élèves québécois. La hausse des résultats en 2016 est d'autant plus importante dans ce contexte.

Par ailleurs, la Commission scolaire a obtenu du Ministère un bilan très positif concernant le taux de décrochage scolaire sur son territoire. Ce taux était de 13,6 % en 2011-2012, a diminué à 11,9 % en 2012-2013 et s'établissait à 9,6 % en 2013-2014, toujours selon les chiffres les plus récents disponibles.

« Nous sommes très heureux de ces résultats. Nous avons réalisé les deux priorités de la Commission scolaire pour l'année 2015-2016, qui étaient formulées ainsi : "Améliorer le taux de réussite des élèves, notamment aux épreuves uniques" et "Retour à l'équilibre budgétaire". Tous les efforts de l'équipe de direction et du personnel ont convergé vers le succès et nous en sommes ravis », a commenté M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire.

« Nous avons accueilli ces résultats avec beaucoup de satisfaction. Compte tenu de tous les changements importants qui sont vécus dans nos écoles et centres depuis plus d'un an et demi, nous pouvons encore une fois constater par ces résultats le professionnalisme de notre

personnel enseignant, professionnel, de soutien et d'encadrement, dont nous sommes très fiers », a indiqué M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire.

- 30 -

Source : Julie Gaudreault, conseillère en communication
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1012
418 318-6000

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.